

Les CV et lettre de motivation sont demandés pour tous les concours ITRF : internes, externes et troisième concours, avant les épreuves d'admission

CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS INTERNES ITRF

Les conditions d'inscription doivent être remplies au 1er jour des épreuves d'admissibilité (ex : être en activité, en détachement ou en congé parental), à l'exception de la condition d'ancienneté qui doit être satisfaite au 1er janvier de l'année des concours

Corps	Ancienneté demandée	Admissibilité		Admission		
		Epreuves	Coeff	Epreuves	Durée	Coeff
IGR	7 ans au moins de services publics en catégorie A ou niveau équivalent au 1er janvier de l'année du concours	Etude de dossier par le jury : Le dossier comprend un état des services publics et privés, un descriptif des formations suivies, ainsi que, le cas échéant, les titres, diplômes et exposé des travaux. De plus, il doit y figurer un rapport d'activité établi par le candidat ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visé par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté.	2	Audition par le jury de 45 minutes qui débute par un exposé du candidat de 10 minutes maximum et qui porte sur les connaissances générales, techniques et administratives relevant de l'emploi type. Le jury doit disposer d'un cv et d'une lettre de motivation conformes au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions.	45 min	4
IGE	5 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours			Audition par le jury de 30 minutes qui débute par un exposé du candidat de 5 minutes maximum et qui porte sur les connaissances générales, techniques et administratives relevant de l'emploi type. Le jury doit disposer d'un cv et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions.	30 min	4

ASI	<p>4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours</p>	<p>Etude de dossier par le jury : Le dossier comprend un état des services publics et privés, un descriptif des formations suivies, ainsi que, le cas échéant, les titres, diplômes et exposé des travaux. De plus, il doit y figurer un rapport d'activité établi par le candidat ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visé par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté.</p>	2	<p>Audition par le jury de 30 minutes qui débute par un exposé du candidat de 5 minutes maximum et qui porte sur les connaissances générales, techniques et administratives relevant de l'emploi type. Le jury doit disposer d'un cv et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions.</p>	30 min	4
TECH (CN et CS)	<p>4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours</p>	<p>Etude de dossier par le jury : Le dossier comprend un état des services publics et privés, un descriptif des formations suivies, ainsi que, le cas échéant, les titres et diplômes.</p>	2	<p>Audition par le jury de 25 minutes qui débute par un exposé du candidat de 5 minutes maximum et qui porte sur les connaissances générales, techniques et administratives relevant de l'emploi type. Le jury doit disposer d'un cv et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions.</p>	25 min	4
ADT	<p>1 an au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours</p>	<p>Etude de dossier par le jury : Le dossier comprend un état des services publics et privés, un descriptif des formations suivies, ainsi que, le cas échéant, les titres et diplômes.</p>	2	<p>Audition par le jury de 20 minutes qui débute par un exposé du candidat de 5 minutes maximum et qui porte sur les connaissances générales, techniques et administratives relevant de l'emploi type. Le jury doit disposer d'un cv et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions.</p>	20 min	4